

L'an deux mil onze, le dix neuf décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de M. BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

*SIMONNET Christophe ayant donné pouvoir à Mme GUYON Sophie*

Date de la convocation : 12 décembre 2011

Présents : BILLEROT Jérôme, GUYON Sophie, SABOURIN Jean-Luc, AUVRAY Laetitia, BERNARD Sylvie, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, FOURNIER Daniel, GRIGNON Maryse, LUTTIAU François, RUSSEIL Stéphane, SEIGNEURET Jean-Luc, VIVIER Sylvie.

Excusés : SIMONNET Christophe, MOTILLON Pascal.

Secrétaire de séance : SABOURIN Jean-Luc

Le procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

## **I – Délibérations**

### **2011-12-05 : Tarif location salle annexe**

La salle dite « salle annexe » a été sollicitée par des personnes extérieures et le tarif a été voté en date du 30 septembre 2011.

Cette dernière délibération est aujourd'hui jugée trop vague et le conseil souhaite délibérer une nouvelle fois en y apportant plus de précisions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- détaille que cette « salle annexe » est :
  - située à l'étage de l'école, 3 place de la mairie ;
  - accessible par l'escalier métallique extérieur ;
  - composée de deux pièces (une salle de danse de 63m<sup>2</sup> et une salle de réunion de 50m<sup>2</sup> cette dernière étant un lieu de passage pour accéder à la salle de danse)
  - peut contenir jusqu'à 49 personnes selon le dernier rapport de la commission communale de sécurité du 23/07/2009 ;
- fixe le tarif de la location de la « salle annexe » à 20 €. L'accès de la salle restant gratuit pour les associations de la commune.
- fixe le temps d'occupation « à la journée d'utilisation », quel que soit le temps d'utilisation.
- impose la remise en mairie, avant utilisation, d'une attestation d'assurance pour le temps de la location.

### **2011-12-06 : Convention pour fourniture des repas du restaurant scolaire**

Vu les échanges lors des réunions du conseil municipal en date du 29 avril et 27 mai 2011 ;

Vu le projet d'externalisation des repas de la cantine scolaire à compter du 3 janvier 2012 ;

Vu la convention proposée par la ville de Saint-Maixent-l'École ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la ville de Saint-Maixent-l'École.

### **2011-12-07: Salle des fêtes – Tarifs « couvert »**

Vu la délibération en date du 28 mai 2010 fixant le prix de la location de la vaisselle à 0,15€ par couvert ;

Vu le temps passé par le personnel pour compter cette vaisselle à chaque location ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- précise la composition d'un couvert : 2 assiettes plates, 1 assiette à dessert, 2 verres « ballon », 1 verre apéritif, 1 fourchette, 1 couteau, 1 petite cuillère, 1 cuillère à soupe, 1 tasse à café, 1 flûte à champagne, 1 verre à digestif.
- fixe le tarif forfaitaire à 20 € le lot de 100 couverts et 10€ le lot de 50 couverts.

### **2011-12-08 : Inventaire des zones humides – Groupe d'acteurs locaux : désignation des membres**

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides, nécessaire pour l'élaboration du document d'urbanisme et visé dans le projet de SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin (mesure 4G), la commune d'Exireuil doit mettre en place un groupe d'acteurs locaux de 15 personnes maximum chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par un prestataire de service.

La composition du groupe de travail doit être la suivante selon les « modalités d'inventaires des zones humides du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin » :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un représentant :
  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière.

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides et aux cours d'eau, à titre d'exemple :

- Un représentant de la CLE ou de la cellule animation de la CLE
- Un représentant de l'ONEMA

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Monsieur le maire : Jérôme BILLEROT
- Agriculteur et élu : Jean-Luc SABOURIN
- Agriculteurs : Jean-Jacques JACQUOT, Dominique VIVIER, Pascal LUTTIAU
- Représentant d'une association de protection de l'environnement : Deux-Sèvres Nature Environnement à Niort
- Représentant d'une association de chasse et chasseur : Pierre-Jean SANSOT
- Représentant d'une association de pêche : Jean-Didier TALLON
- Représentant du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 79 : désigné par le comité lui-même
- Représentant de marcheurs : Catherine SANSOT
- Représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière Poitou-Charentes : Mathieu FORMERY, directeur
- Propriétaire de bois : Gilles BONNEAU
- Représentant de la Propriété Privé Rurale et Agricole des Deux-Sèvres : Michel NEAU, Président du Syndicat
- Propriétaires fonciers : Daniel PAPET et Rémy SAINVET
- Représentant élu et/ou le technicien de rivière du syndicat de rivière du SMC Haut val de Sèvre : Francis BLAIS
- Représentant du Service Départemental de l'ONEMA 79 : désigné par le service lui-même

#### **2011-12-09: Délibération Modificative n°5/2011**

Monsieur le Maire demande à Sophie GUYON de présenter la présente délibération.

Cette modification budgétaire est nécessaire afin de régler les dernières factures concernant l'opération du Bourg et ne pas bloquer les dépenses d'investissement début 2012.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- la modification budgétaire 5/2011 sur le budget "Commune" :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
imputation	intitulé	montant	imputation	intitulé	montant
<i>Op. 15 - Groupe scolaire</i>					
<i>Chap. 23 - Immo. en cours</i>					
2313	Construction	-150 000,00 €			
<i>Op. 26 - Aménagement de sécurité du Bourg</i>					
<i>Chap. 23 - Immo. en cours</i>					
2315	Installation mat. et outill.	130 000,00 €			
<i>Op. ONA - Opérations nons individualisées</i>					
<i>Chap. 21 - Immobilisations corporelles</i>					
21318	Autres bât. Publics	2 000,00 €			
21578	Autres matériels et outill.	3 000,00 €			
2188	Autres	15 000,00 €			
<i>Total :</i>		<i>0,00 €</i>	<i>Total :</i>		<i>0,00 €</i>

Exireuil, le 20 décembre 2011  
le maire,  
Jérôme BILLEROT